



**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 17 MARS 2026**

Le Président, M. Olivier MONTAGUTI, ouvre cette première séance de l'année à 20h15, souhaite la bienvenue à tous et salue le nombreux public, composé notamment de futurs élus et élues.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2025 – 3. Communication(s) du Président – 4. Préavis n° 01/2026 Révision du règlement général de police – 5. Postulat « Au sujet de l'enclassement du Bix » – 6. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 7. Présentation au Conseil communal du Plan Energie et Climat Communal (PECC) – 8. Mention des préavis à venir – 9. Communication(s) de la Municipalité – 10. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

30 conseillers présents, 9 excusés et 5 absents. Dès le point 4, avant le vote : 31 présents, 9 excusés et 4 absents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 05.12.2025

M. Roman DAEPEN demande de corriger au point 2, qui se réfère au procès-verbal du 9 octobre 2025, « que des membres protocolés comme excusés / absents en tête du document l'ont signé malgré l'indication de leur présence en tête du bloc de signatures, ce qui crée de la confusion ». Le procès-verbal du 9 octobre, approuvé, n'est pas modifié. On se référera à l'enchaînement des procès-verbaux.

Sans autre remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie son auteure.

3. Communication(s) du Président

Au nom du Conseil, le Président félicite Mme Tania SCHLATTER qui a été promue sergente au SDIS Nyon-Dôle. Elle est applaudie.

Il commente ensuite les taux de participation de la commune de Trélex aux scrutins du 8 mars 2026 :

- Près de 72% aux votations fédérales, dont les résultats ont été moins proches que d'habitude de ceux au plan fédéral
- 63% pour l'élection complémentaire du Conseil d'Etat
- 60% pour l'élection de la Municipalité
- 54% seulement pour l'élection du Conseil communal, ce qui s'explique par l'absence de plusieurs bulletins de vote et de votes nuls, ainsi que par la méconnaissance d'électeurs étrangers quant à l'heure de fermeture du bureau de vote.

Le Conseil communal de la prochaine législature sera paritaire entre conseillères et conseillers, et sera renouvelé de moitié avec de nouvelles personnes.

Le Président rappelle de bonnes pratiques en séance du Conseil au sujet des prises de parole, soit ne poser qu'une seule question à la fois pour permettre une plus grande participation. Les remarques pertinentes qui n'appellent pas de réponse de la Municipalité sont limitées dans leur durée.

4. Préavis n° 01/2026 Révision du règlement général de police

Le Président donne la parole à M. le Syndic. Depuis plusieurs années, la Municipalité a procédé à la révision du règlement de police qui datait de 2008. Pour ce faire, elle s'est inspirée du règlement-type cantonal et a veillé à rendre certains passages plus conformes aux dispositions légales et aux besoins de la commune. Les juristes du Canton l'ont approuvé. Le préavis dresse la liste des changements opérés par chapitre. Le Syndic prie le Conseil de bien vouloir voter le préavis et le règlement général de police révisé.

Le Président donne la parole à Mme Carole DUPERRET qui rapporte pour la commission ad hoc. La commission relève que le nouveau règlement s'adapte aux réalités contemporaines, assurant une pleine conformité aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, avec des précisions juridiques telles que la référence de décrets. Des renvois sont également explicitement mentionnés à d'autres dispositions, par exemple le règlement communal relatif à la police des inhumations et des cimetières, ainsi que le règlement cantonal sur la police et la protection des animaux. La terminologie est plus précise, plus cohérente et plus compréhensible. Les délais de procédure sont ajustés. Cette révision est jugée équilibrée, pragmatique et avec la volonté d'exactitude. La commission recommande au Conseil d'approuver le préavis n° 01/2026.

Le Président ouvre la discussion. M. Stephan WENGER rend honneur au caractère complet et précis de ce document. Par curiosité, il s'enquiert de l'application des articles de la section aux *Festifs* avec leurs multiples manifestations annuelles. Les démarches seront-elles plus compliquées pour eux ? Le Syndic répond que le règlement n'a, en la matière, procédé qu'à des ajustements de base.

M. DAEPPEN se dit impressionné par la quantité de points soulevés. En premier lieu, il relève qu'au chapitre II, la section 6 n'est pas présente dans la table des matières et demande si c'est une erreur de numérotation. En deuxième lieu, il s'intéresse au principe de proportionnalité et pragmatisme dans l'application de certains articles (ex. article 11). Il suggère qu'un rappel de dispositions, liées par exemple à la propreté, soit abordé dans le prochain ACTU. Pour le premier point, M. Pierre HOFMANN lui répond que le règlement est complet et approuvé par les juristes du Canton. Quant au deuxième, la réponse est de compétence municipale. Une note interne d'application a été rédigée avec la liste des émoluments et un contrevenant peut faire recours. Le Président complète que le Syndic dispose du pouvoir de police.

M. Cédric MARZER demande une brève interruption de séance pour contrôler la question de l'absence de la section 6. Le Président y répond favorablement. La séance est suspendue durant 7 minutes.

A la reprise de séance, le Président confirme que la numérotation est correcte, la section 6 a été incluse dans la section 1 et que le règlement est complet. Il en est de même dans le règlement-type cantonal.

M. DAEPPEN remercie pour la réponse. Il demande si la COGEST pourra être renseignée sur le détail des émoluments perçus. Le Syndic lui répond par la négative, car l'information sera reportée de manière générale au chapitre des contraventions.

Mme Barbara HENRY souhaite savoir qui aura la capacité de verbaliser. M. HOFMANN précise que les employés communaux, qui sont assermentés, sont habilités à le faire, sur directive municipale.

En l'absence de question supplémentaire, le **préavis n° 01/2026** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

5. Postulat « Au sujet de l'enclassement du Bix »

Le Président rappelle tout d'abord ce qu'est un postulat et qu'il n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. En l'occurrence, ce postulat, qui avait été transmis sans signature avec la convocation, a été remis avant la séance muni de la signature des 17 personnes qui le portent. Le Bureau l'a jugé recevable. En outre, il est de compétence municipale que « d'envisager de refuser un projet », soit « d'avoir un point de vue et demander à ses membres délégués auprès de l'association intercommunale de le défendre ».

Parole est donnée au rapporteur, M. Stephan WENGER, qui souligne que ce postulat est une demande d'information et d'analyse. Il explique l'histoire du projet du Bix avec un enclassement des élèves de 7P et 8P envisagé en 2023. Néanmoins, la décision actuelle de la direction de l'AISGE est d'ajouter les élèves de 5P et 6P des cinq communes. Le postulat montre à cet égard que l'évolution de la réflexion n'a pas été communiquée clairement aux parents des élèves (surtout pour les 5P et 6P, particulièrement touchés) et qu'elle les met devant une situation jugée problématique pour les raisons suivantes :

- 1) L'incapacité des enfants avant l'âge de 10 ans (les 5P et 6P) à gérer des situations complexes en particulier dans leurs déplacements
- 2) La nécessité que ces enfants soient encadrés, avec les frais afférents débitables aux villages
- 3) La durée des trajets cumulés allant jusqu'à 2h40 par jour, pour rentrer manger à midi chez soi, et les coûts que ces déplacements engendrent, entre plusieurs centaines et un million de francs à charge des cinq communes
- 4) La fermeture des classes du Collège de la Farandole à Trélex, dégradant la vie au village
- 5) Le manque à gagner pour les commerces trélesiens avec la diminution des déplacements des parents d'élèves.

Pour chacun des points, les signataires développent leurs préoccupations de manière argumentée, touchant la sécurité des enfants, leur qualité de vie, la problématique des repas de midi, les contraintes logistiques pour les familles, les coûts financiers pour les familles et la collectivité, et l'impact environnemental d'une circulation motorisée augmentée.

En ce qui concerne les conséquences financières pour le budget communal, les signataires relèvent que la Municipalité n'a pas informé le Conseil communal de l'impact financier des décisions prises par l'AISGE. Ils relèvent la nécessité d'une « évaluation complète, transparente et comparée des coûts », et d'une variante avec l'enclassement au Bix uniquement d'élèves en 7P et 8P.

Les nombreuses questions soulevées, notamment lors d'une séance d'information de l'AISGE et d'une rencontre de parents trélesiens avec la Municipalité, n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes, renforçant la frustration, la colère et la mobilisation. Un collectif de parents des communes de Trélex, Givrins, Genolier, St-Cergue et Arzier s'est constitué et deux pétitions à Trélex et St-Cergue, munies de 350 signatures, témoignent de l'inquiétude des familles.

Par conséquent, le postulat demande que la Municipalité, par l'intermédiaire de ses délégués à l'AISGE, soutienne l'opposition à l'enclassement des élèves de 5P-6P à l'école du Bix et à la fermeture de classes qui en résulterait à Trélex. Il invite la Municipalité à dresser un rapport pour la séance du Conseil du 6 mai 2026, en lui demandant ainsi qu'à ses représentants au sein du CODIR de l'AISGE, de refuser le projet actuel pour travailler sur une autre solution d'enclassement. Il demande également que la Municipalité fournisse au Conseil des données financières précises sur les coûts directs à charge de la commune, les coûts d'un scénario alternatif, le manque à gagner pour les classes laissées libres à Trélex et l'impact économique local. Une augmentation d'un ou deux points d'impôt est-elle envisagée pour financer les ressources supplémentaires ?

En conclusion, le but du postulat est de préserver le bien-être des enfants de Trélex concernés, garantir une transparence financière, une bonne gouvernance et une prise de décision fondée sur des données objectives.

Le Président donne la parole à la Municipalité. Le Syndic indique qu'il attend de recevoir la version signée du postulat, dont la Municipalité accusera réception. Elle apportera des réponses dès que possible et au plus tard dans douze mois.

Le Président montre que les signatures sont complètes et propose de renvoyer le postulat à la Municipalité. Il demande si l'assemblée souhaite formuler des remarques.

Mme HENRY réagit au délai de réponse évoqué de douze mois et insiste pour un délai à la prochaine séance. Le Président corrobore, citant le paragraphe 4 de l'article 61 du Règlement du Conseil communal, qui stipule qu'une réponse peut être demandée pour la séance suivante, sans que cela soit contraignant.

M. VOGEL convient que le délai est serré, mais cite l'exemple du gymnase d'Etoy qui a pu ouvrir dans un délai de quelques mois à partir de zéro. Alléguant les problèmes de compétence de l'AISGE, il compare la

décision du directeur à la phrase du Général De Gaulle, « l'intendance suivra », suggérant que le CODIR suive une autre voie. Il remarque que la position du Département de la formation et de l'enseignement favorisera l'intérêt des enfants et des familles et un bon déroulement de l'enclassement.

M. Christophe GRAF demande de quel ordre est l'influence du CODIR de l'AISGE sur la décision de la direction opérationnelle. Le Président indique que le CODIR a la possibilité de signaler son désaccord à la direction et s'il souhaite que de l'information soit échangée. M. HOFMANN ajoute que chaque commune est représentée par deux municipaux (lui-même et M. Philippe DEPIERRE pour Trélex) et que les décisions se prennent à la majorité.

Au vote, la prise en considération et la transmission du postulat à la Municipalité sont approuvées à l'unanimité. La Municipalité est priée de présenter un rapport à la prochaine séance, le 6 mai 2026.

Le Président annonce qu'il a sollicité à l'avance une commission ad hoc pour soutenir le processus. Elle est composée de M. WENGER, en tant que rapporteur, M. VOGEL, dont la campagne a porté sur les écoles, et des trois membres délégués du Conseil auprès de l'AISGE, Mmes Céline BERGER et Diane MARCOZZI et M. Christophe HABISREUTINGER. Toute autre personne intéressée peut s'adjoindre, ce qui n'est pas le cas. La composition de cette commission est approuvée à l'unanimité.

6. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

- AISGE, Mme BERGER : au Conseil intercommunal du 10 décembre 2025, M. LAGGER, directeur du Bix, a présenté le projet devant de nombreux parents ; le prochain CI est fixé au 29 avril 2026. La déléguée rapportera sur les décisions à la séance du Conseil communal. Le 30 avril, une séance aura lieu pour les parents.
- Région de Nyon, M. VAUTIER : au Conseil intercommunal du 4 mars 2026, le CODIR a communiqué que la SOGESTAR est en difficulté financière et que les conditions de location avec Télé-Dôle seront revues. Sont passés deux préavis, dont un sur les indemnités du CODIR et du Bureau pour la prochaine législature, voté avec un amendement, un sous-amendement et un sous-sous-amendement ! Vich a voté sa participation au DISREN, ce qui soulagera les finances de Région de Nyon. Par solidarité, Prangins a voté un montant de CHF 50'000.- pour participer à l'effort du district en faveur de Télé-Dôle.
- APEC, Mme Floriane VANAT-DI VETTA : les travaux de la STEP-APEC LAVASSON avancent bien. Ils peuvent être consultés sur le site <https://www.apec-gland.ch/> ainsi que la vidéo présentée en séance du Conseil communal du 5 décembre 2025. Le prochain Conseil intercommunal est le 20 mai 2026.

7. Présentation au Conseil communal du Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Le Municipal M. Cédric MARZER introduit Mme Sophie REUSSE de la société EQLOSION, bureau de conseil en développement durable qui soutient collectivités et privés dans la mesure de leur impact environnemental. Il rappelle que le PECC a été élaboré par le Canton il y a quatre ans comme outil pour aider les communes dans leurs actions. Trélex a pris les devants en développant des projets axés sur l'énergie avec la HES-SO Valais et a poursuivi avec EQLOSION pour d'autres projets et pour correspondre à des spécificités vaudoises. Un cycle va se clore et le suivant démarrera à la prochaine législature.

Présentation à l'écran à l'appui, Mme REUSSE décrit au Conseil communal les points forts du PECC et dresse un tour d'horizon des réalisations faites et en cours à Trélex.

En annexe au PV, la présentation de Mme REUSSE.

Le Président ouvre la discussion. A la question de M. DAEPPE comment Trélex se classe parmi les communes, la réponse est que la commune se situe dans la moyenne. M. MONTAGUTI ajoute qu'il y a donc une marge de progression.

M. Marcello ALLECA demande comment est évalué le CAD dans le PECC. Mme REUSSE répond que la Municipalité présentera cet aspect elle-même.

M. WENGER remercie la Municipalité pour la quantité d'actions entreprises. Il demande si l'on peut évaluer les réalisations concernant la mobilité à vélo. Mme REUSSE répond que les pistes cyclables sont

partout le « nerf de la guerre », car elles sortent du périmètre de décision des communes. M. MARZER précise qu'un état des lieux a été fait avec une société spécialisée dans le potentiel de développement du vélo. Topographie, lois cantonales, routes sinueuses, carrefours dangereux, village en pente sont des paramètres qui ralentissent les mesures. Ainsi, la piste cyclable en réflexion depuis huit ans entre Trélex et Calève s'avère lente et compliquée, mais l'optimisme est maintenant de mise. En revanche, d'autres projets sont faciles à mettre en œuvre, tel un projet de vélo en libre accès qui sera bientôt présenté. M. WENGER complète en suggérant d'autres concrétisations possibles, par exemple par Région de Nyon comme un parking à vélos couvert et sécurisé à la gare de Nyon, avec des prises de recharge électrique.

M. Philippe EAV demande quelles subventions existent pour changer d'énergie. M. MARZER indique que ce sujet est traité dans le prochain préavis sur le fonds énergétique qui sera présenté le 6 mai.

Il remercie Mme REUSSE et le Conseil communal pour leur soutien à ces projets, ainsi que ses collègues qui, chacun, portent une fois ou l'autre un projet concerné par le PECC. L'assemblée applaudit.

8. Mention des préavis à venir

Le Syndic annonce les prochains préavis. Les trois premiers sont prêts à être présentés aux commissions :

- Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable
- Règlement sur la protection du patrimoine arboré
- Vacances de la Municipalité – Législature 2026-2031
- Pourtour des écoles
- Vacances du Conseil communal – Législature 2026-2031
- Demande de crédit pour le bouclage ESP Clos - L'Acquedaine
- Ferme Paul
- Comptes 2025
- Rapport de gestion 2025
- Arrêté d'imposition 2027
- PACom (Plan d'affectation communal)

9. Communication(s) de la Municipalité

M. HOFMANN remercie le Conseil d'avoir voté le Préavis n° 01/2026, remercie également pour le gros travail de refonte effectué par la Municipalité, le Greffe et la commission ad hoc.

Il informe le Conseil sur le concept de sécurité des bâtiments en vigueur à Trélex. Cette question a été une priorité dès le début de la législature et des travaux dont les montants figurent au compte d'exploitation l'ont fait avancer. Le concept-feu est soumis à contrôle et sa mise en conformité est effective : à la salle polyvalente, un plan d'intervention et d'évacuation a été déployé ; un appel d'offres est en cours pour un mandat pour les Marmouzets et la Farandole ; plus de 30 extincteurs sont disposés sur le territoire communal et révisés tous les deux ans ; le personnel est informé de leur utilisation ; des mesures sont en place à la Trélasse depuis un an et demi et quelques travaux restent à faire.

M. DEPIERRE informe que les travaux compris dans les préavis sur le pourtour des écoles et sur la Ferme Paul sont soumis à la loi sur les marchés publics. La phase actuelle est celle des appels d'offres.

M. MARZER informe le Conseil que l'installation des zones 30 a débuté en décembre 2025, le marquage et les signalisations seront renforcés d'ici fin avril, en particulier la sortie de giratoire.

Mme Evelina GIROD remercie toutes les personnes qui ont voté et celles qui l'ont élue pour la prochaine législature. Elle insiste sur la valeur du comportement démocratique dans l'acte d'élection, surtout dans le monde actuel où cette valeur est bousculée. Elle affirme sa conviction que la démocratie, qui est fragile, doit être protégée et vécue avec responsabilité et participation. C'est un engagement pour nous et les générations suivantes, au nom de ceux qui se sont battus pour son existence.

Par ailleurs, elle annonce que sept contrats pour le CAD sont en cours, avec le but de les conclure pour le 30 juin et d'effectuer les décomptes de chauffage dès le 1^{er} juillet.

10. Propositions individuelles et divers

Mme BERGER s'étonne que les totems des zones 30 gisent en forêt et demande ce qu'ils vont devenir. Elle ajoute qu'il serait utile de rendre les automobilistes attentifs lorsqu'ils pénètrent dans une zone 30, par exemple au moyen de banderoles. M. MARZER répond que les totems ou portiques ont été entreposés par la voirie en lisière de forêt, leur devenir est encore une inconnue. La sensibilisation se fait avec des radars pédagogiques, qui seront peut-être déplacés. Elle s'ancrera progressivement dans les habitudes.

Mme HENRY remarque que l'éclairage de la Tour de l'Horloge bouge avec le vent. M. DEPIERRE confirme que cela demande un réglage fin et qu'il faudrait idéalement pouvoir arrimer deux des trois lumières à des bâtiments pour fixer le faisceau. Romande Energie viendra régler avec une nacelle.

Mme Sonia DUPERREX prend la parole avec un sujet de sécurité publique et demande si une ronde se fait en soirée dans le village. Début janvier, sa fille a été prise à parti par des membres éméchés de la Jeunesse de Givrins, qui s'est également retrouvée à l'abri PC. M. HOFMANN confirme que cette Jeunesse avait reçu l'autorisation d'utiliser l'abri PC une nuit et de s'entraîner avec des tambours en vue du 1^{er} Août. De manière générale, il recommande de signaler au Greffe toute atteinte à la sécurité. La Commune a confié un mandat à SECURITAS pour les bâtiments publics. En ce qui concerne la gendarmerie, la Commune a participé à une facture péréquative d'environ CHF 300'000.-/CHF 400'000.-. En cas d'urgence, il faut appeler le numéro 117.

M. DAEPPEN demande un bilan chiffré de Mobility. Mme Evelyne VOGEL promet d'en délivrer un à la prochaine séance. M. DAEPPEN se permet d'insister. Le Président suggère que l'information chiffrée soit indiquée dans le Rapport de gestion 2025.

M. VOGEL demande ce que sont devenus les poteaux jaunes à la rue de la Gare. Il insiste également pour que la commission sur le postulat reçoive la réponse municipale en vue de la séance du 6 mai. M. MARZER admet que les poteaux ont disparu, peut-être l'œuvre d'un plaisantin. Une enquête est ouverte et la Commune en a racheté. Mme BERGER suggère de les remplacer par de la signalisation plus lourde.

Pour les *Festifs*, Mme DUPERRET se réjouit du succès d'une soirée de jass avec la participation de conseillers communaux. Le 3 mai est organisé le vide-grenier. Elle encourage à une participation plus active aux activités de l'association et non uniquement en séance de Conseil commune.

Le Président clôt la séance en invitant l'assemblée, la Municipalité et le public à la verrée.

La séance est levée à 22h15.



Le Président
Olivier MONTAGUTI



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Annexe : présentation de Mme REUSSE d'EQLOSION



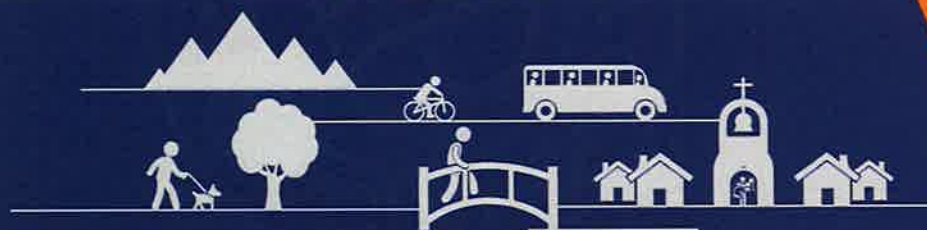
PLAN ENERGIE

ET
CLIMAT

COMMUNA

L

Un plus pour ma commune



Où en est votre Commune ?

Présentation au Conseil Communal

17 mars 2026

eqlosion
CREATING THE FUTURE

Déroulement

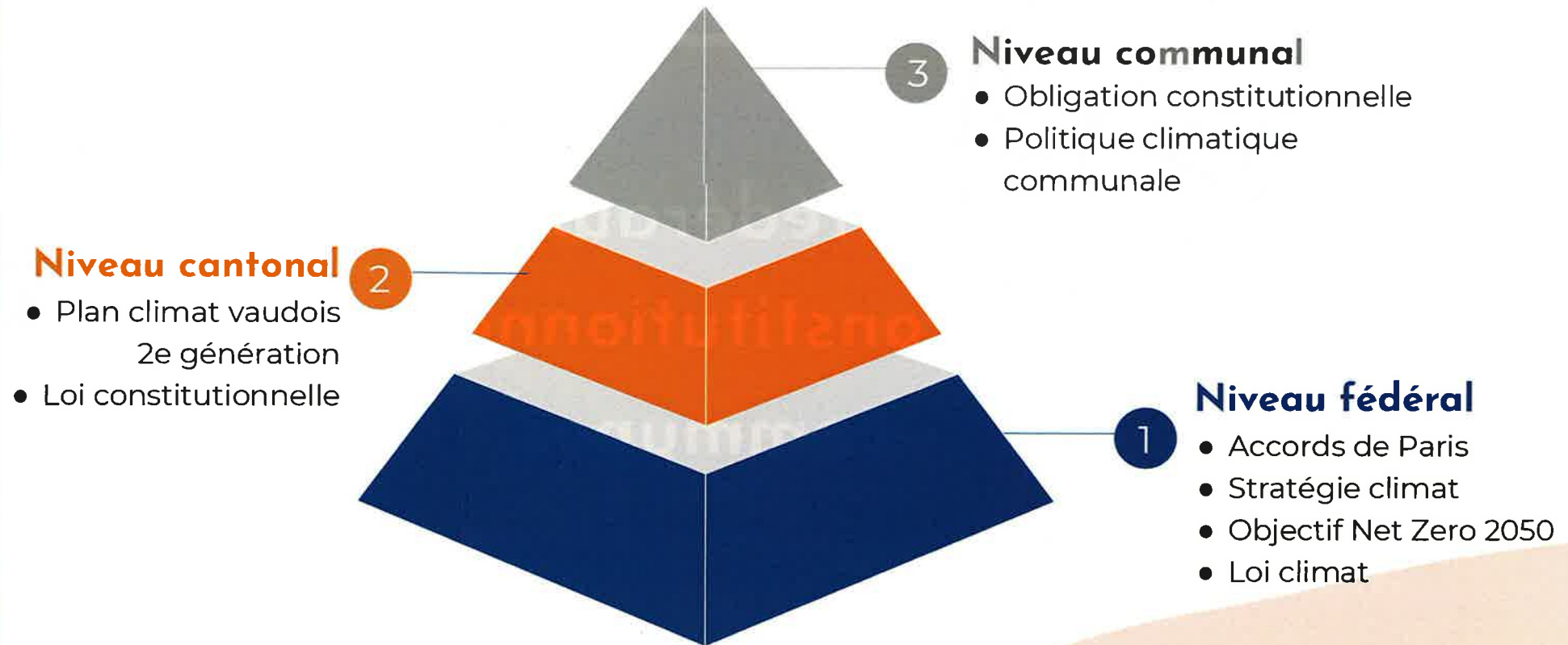
1. Introduction de la Municipalité
2. Objectifs climat fédéraux et cantonaux & obligations constitutionnelles pour les communes
3. Processus d'élaboration du plan d'action
4. Plan d'action validé par la Municipalité et mesures réalisées / à réaliser
5. Des questions ? Des réponses



**Objectifs climat fédéraux et cantonaux &
obligations constitutionnelles pour les
communes**

2 axes

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre
- Adaptation au changement climatique



Le PECC, un outil pour poser une politique climatique communale

Poser des objectifs pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) ainsi que pour l'adaptation et la protection des écosystèmes face aux changements climatiques

Répondre aux enjeux environnementaux à l'échelle communale

Faciliter la prise de décisions en matière d'énergie et de climat pour les quatre années suivantes.

ANNÉE 1



S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHÉ

- FAIRE APPEL À UN BUREAU ACCOMPAGNANT
- SOUMETTRE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CANTON

1

RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DE LA COMMUNE



- RÉPERTORIER LES ACTIONS EXISTANTES
- ÉTABLIR UN BILAN CARBONE DE LA COMMUNE
- IDENTIFIER LES ENJEUX D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2

DÉFINIR LES OBJECTIFS POUR 2030... & LA VISION COMMUNALE POUR 2050



RÉALISER DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES AVEC LA POPULATION

3

CONSTRUIRE UN PLAN D'ACTION



DÉFINIR LES PRIORITÉS, ÉTABLIR UN CALENDRIER AINSI QU'UN BUDGET

ANNÉES 2-3-4

4

PASSER À L'ACTION

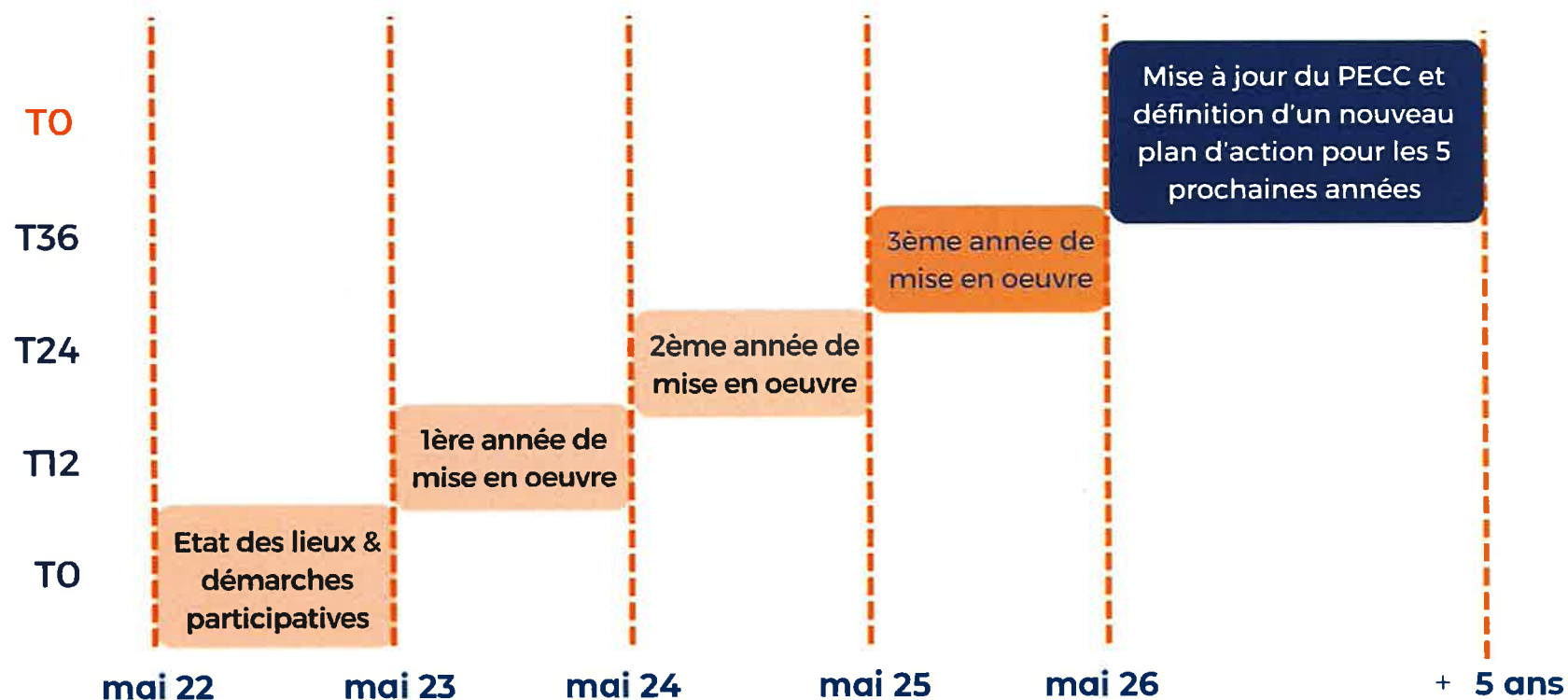
- METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DU PLAN D'ACTION
- INFORMER ET IMPLIQUER LA POPULATION



ET LA SUITE?
UN NOUVEAU CYCLE
PEUT COMMENCER!

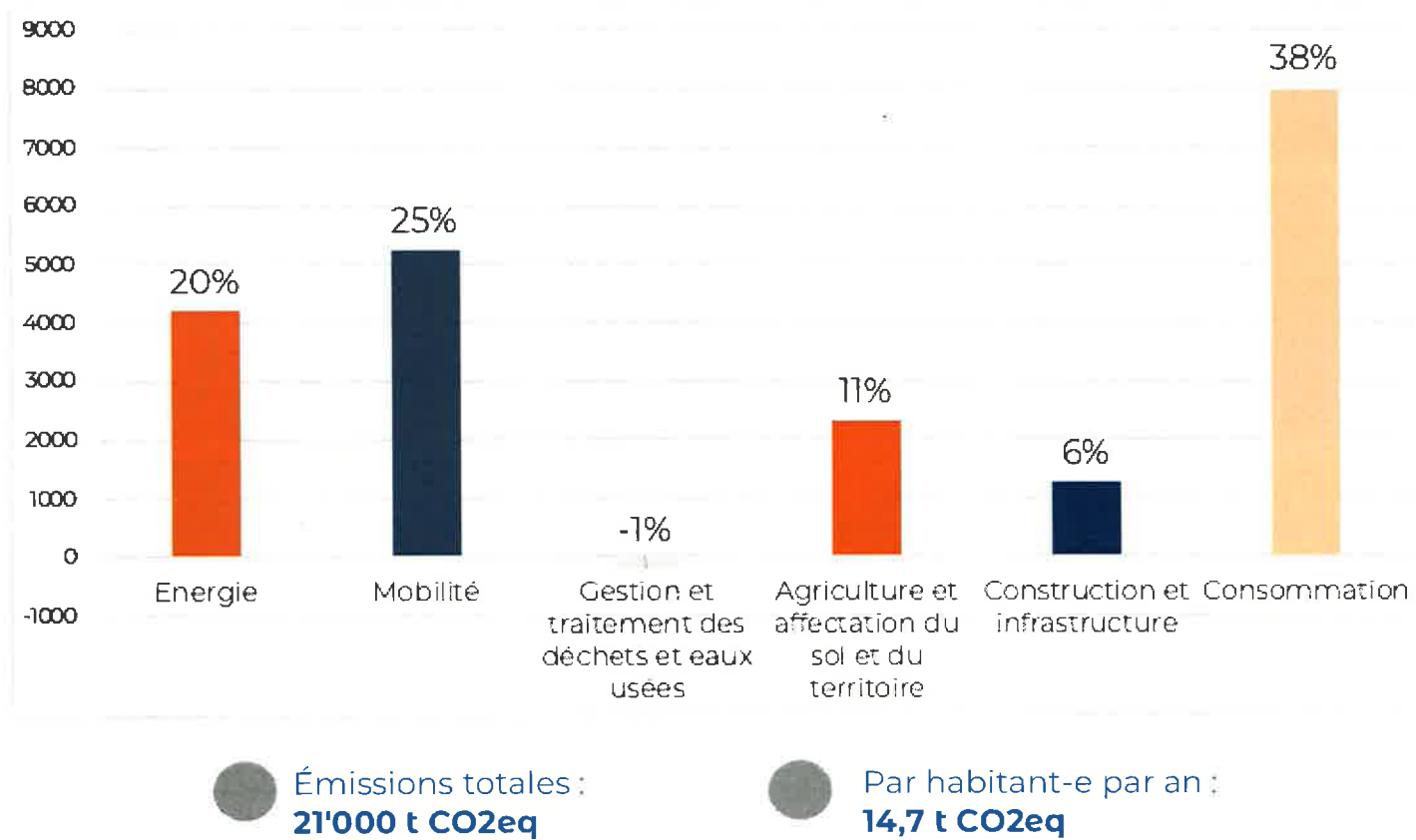
Où en est votre Commune ?

En **mai 2022**, la Municipalité a pris la décision de s'engager dans **un Plan énergie et climat communal – PECC** – pour les quatre prochaines années, afin de répondre aux enjeux climatiques de manière résolue et cohérente.



**Plan d'action validé par la Municipalité et
mesures réalisées**

Le bilan carbone



Les 13 fiches d'actions sélectionnées par la Commune

n°1
Attribuer un rôle à la commission du Conseil communal et l'animer.



n°2
Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité



n°3
Former les élu-e-s et le personnel communal



T°4
Favoriser l'engagement et la participation de la population



n°6
Réduire, réutiliser et recycler les déchets



É°12
Réduire la consommation de l'éclairage public



C°13
Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal



É°14
Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable



É°15
Développer la production d'électricité photovoltaïque



C°16
Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos



C°17
Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques



C°18
Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes



C°21
Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule



 Fiches **transversales**
(min. 4 fiches)

 Fiches **Energie & Mobilité**
(min. 3 fiches)

 Fiches **Adaptation aux changement climatiques**
(min. 3 fiches)



mesures réalisées

Le actions mises en oeuvre transversales

n°1

Attribuer un rôle à la commission du Conseil communal et l'animer.



- Commission créée

- **Impliquer davantage la commission** -> organiser des séances d'information/suivi

n°2

Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité



- **Préavis** pour constitution d'un fonds énergétique rédigé

- **Soumettre le préavis** en mai

n°3

Former les élu-e-s et le personnel communal



- Elu.e.s formé.e.s (EEE, énergie, PECC, frelon asiatique...).
- Le personnel de la voirie a été formé sur les plantes invasives et exotiques.
- Le personnel a été formé sur la gestion des espaces verts.
- Le personnel a été formé sur le moustique tigre.

- **Envisager de nouvelles formations en lien avec les besoins de la commune**
- **Former les nouveaux.elles élu.e.s au PECC**

T°4

Favoriser l'engagement et la participation de la population



- Population consultée lors du **lancement du PECC**
- Séance **Group-It** organisée pour la population
- Séance d'informations pour le **CAD**
- Démarche participative pour le **pourtour des écoles**

- Présenter à la population un **bilan des 4 ans PECC**

n°6

Réduire, réutiliser et recycler les déchets



- Le ramassage des **déchets méthanisables** a été mis en place
- Stands d'**information/sensibilisation** (prochain 28 mars)

- **Stands d'information** à la déchetterie à maintenir

É°12

Réduire la consommation de l'éclairage public



- Mesures de réduction mises en oeuvre (**extinction** entre 23h et 5h)
- Ampoules **majoritairement LED**

- Réaliser une étude du **concept d'éclairage public**
- Finaliser la mise en place d'**ampoules LED**

É°14

Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable



- **Etude** réalisée
- Adjudicataire choisi et **délégation en cours**
- **Préavis voté** par le conseil

- Planifier une nouvelle séance avec la population pour accompagner le **développement du CAD**

C°13

Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal



- Rapport PECC avec **analyse** détaillée disponible sur le site de la commune
- Etude HES-SO -> développement d'un CAD et du photovoltaïque

E°15

Développer la production d'électricité photovoltaïque



- Analyse du potentiel solaire de la commune
- Initiative Group-It pour faciliter l'installation de PV chez les privés
- 400m² de PV installés sur l'école

- Planifier la **couverture en PV d'autres bâtiments** communaux (ex. salle polyvalente)

C°16

Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos



- Etude du **plan de mobilité vélo** réalisée
- **Racks** installés à la gare et cadres à vélo proposés
- **Patrouilleurs.euses scolaires** engagé.e.s
- **Zone 30 km/h** réalisée sur le ch. des Santous
- **Circulation supprimée** rue de la gare
- Zone 30km/h réalisée au centre du village

- Suivi du projet de **piste cyclable vers Calève** (projet porté par Région Nyon)
- Communication des **règles de bonne conduite** dans les zones 30km/h

Le actions mises en oeuvre biodiversité

C°17

Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques



- Garde forestier formé à la gestion et à la protection du patrimoine arboré
- Projet de pourtour des écoles mis à l'enquête (préavis rédigé / à présenter au CC)
- Adhésion à la charte des talus

- Réaliser l'inventaire des arbres remarquables (en cours)

C°18

Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes



- Formation aux espèces exotiques envahissantes + formation des employés communaux
- Ajustements faits dans le choix des plantes et terreaux pour limiter la quantité d'eau
- Subvention pour la destruction des nids de frelon asiatique
- Laurel interdite (mise à l'enquête publique pour le PACom)
- Cimetière : remplacement de buis par des buissons indigènes

- Proposer une journée d'arrachage
- Sensibiliser sur le sujet de la forêt
- Formaliser la stratégie pour la lutte contre les EEE

C°21

Protéger la santé des habitants des atteintes dues à la canicule

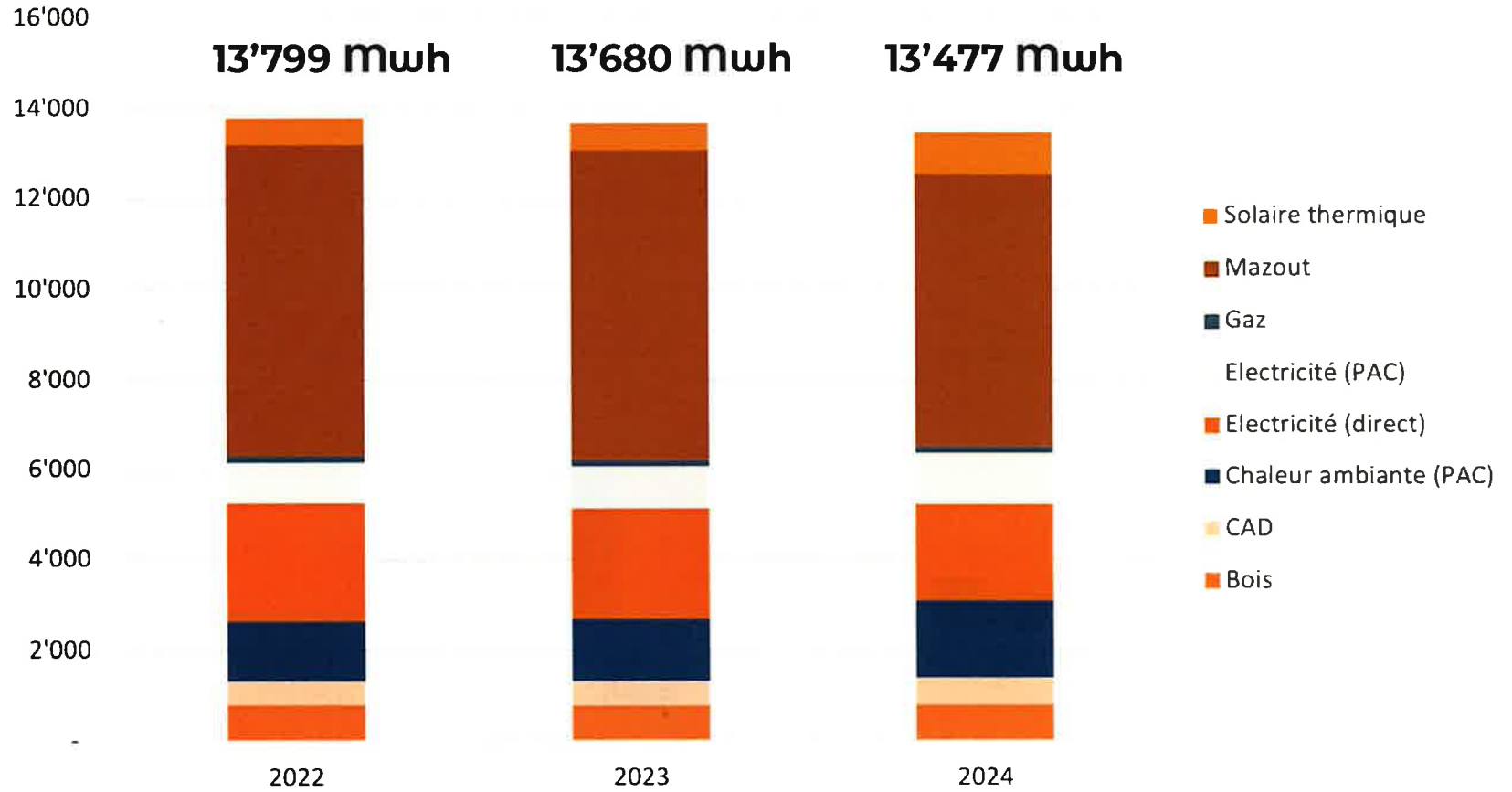


- Plan canicule et processus en place
- Actions de prévention mises en place (appel direct + flyer informatif)

- Rédiger un processus et un concept de visiteur

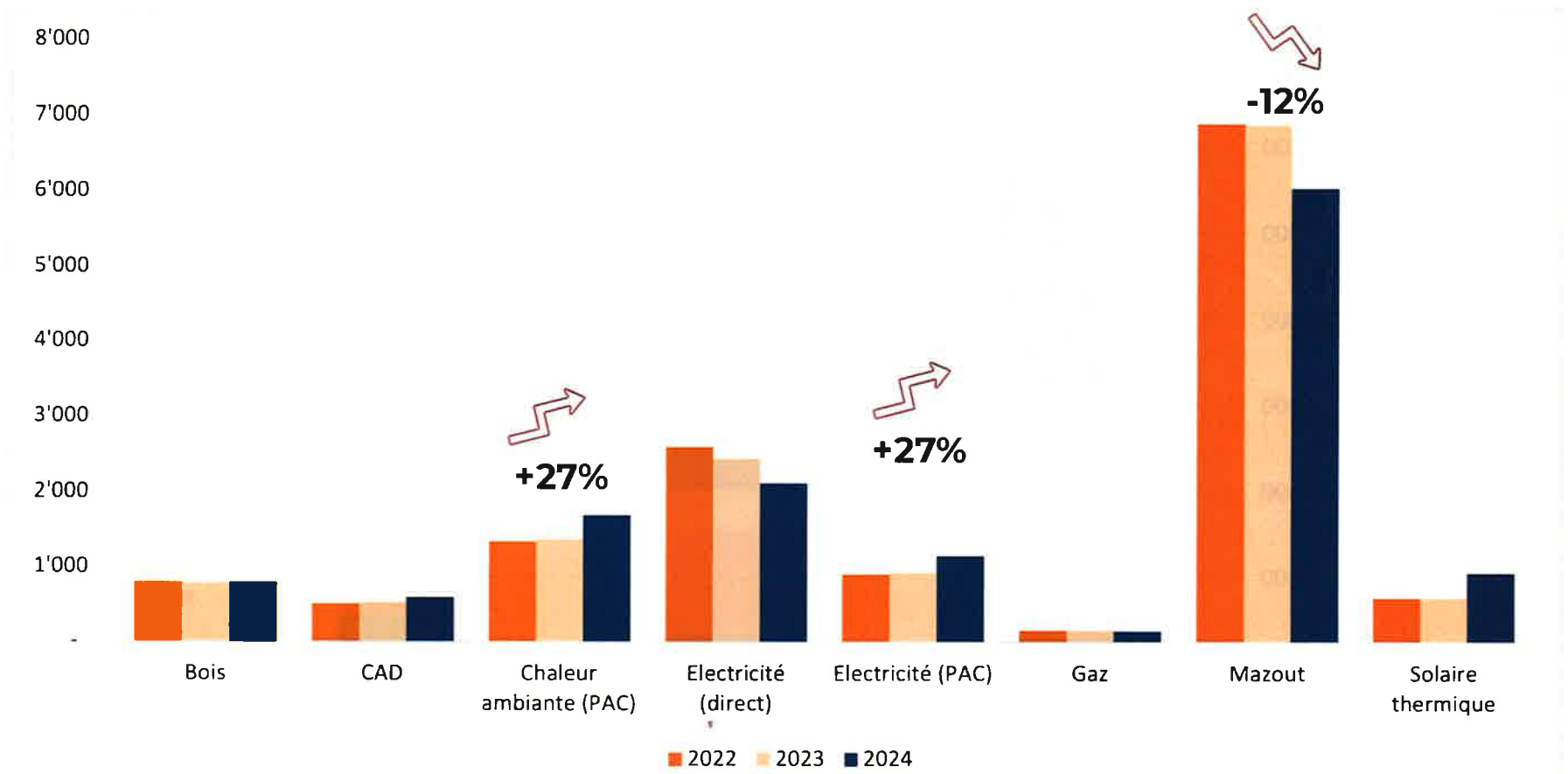
Les actions énergie au fil des 4 ans

Des résultats encourageants - Consommation totale (chaleur)



Les actions énergie au fil des 4 ans

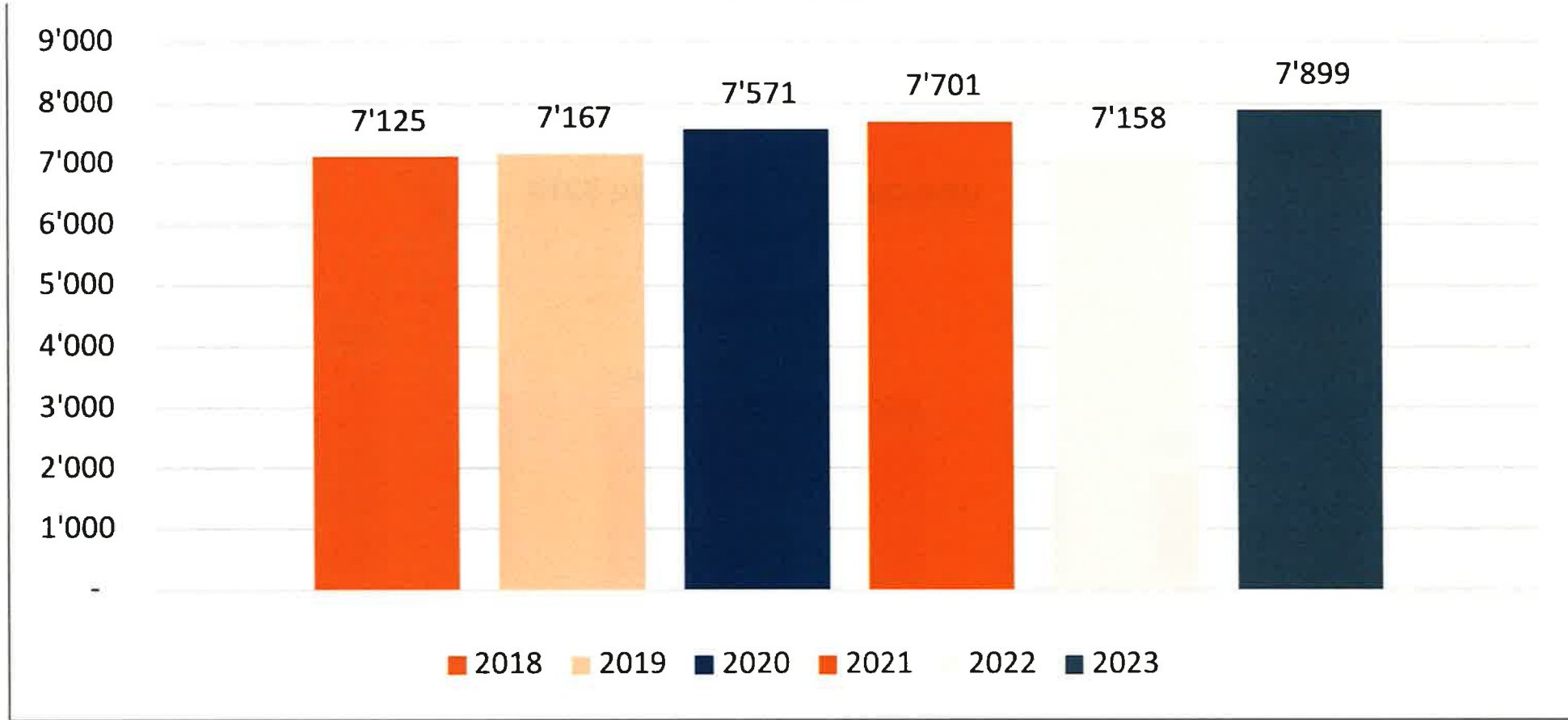
Des résultats encourageants - Consommation par agent (chaleur)



Les actions énergie au fil des 4 ans

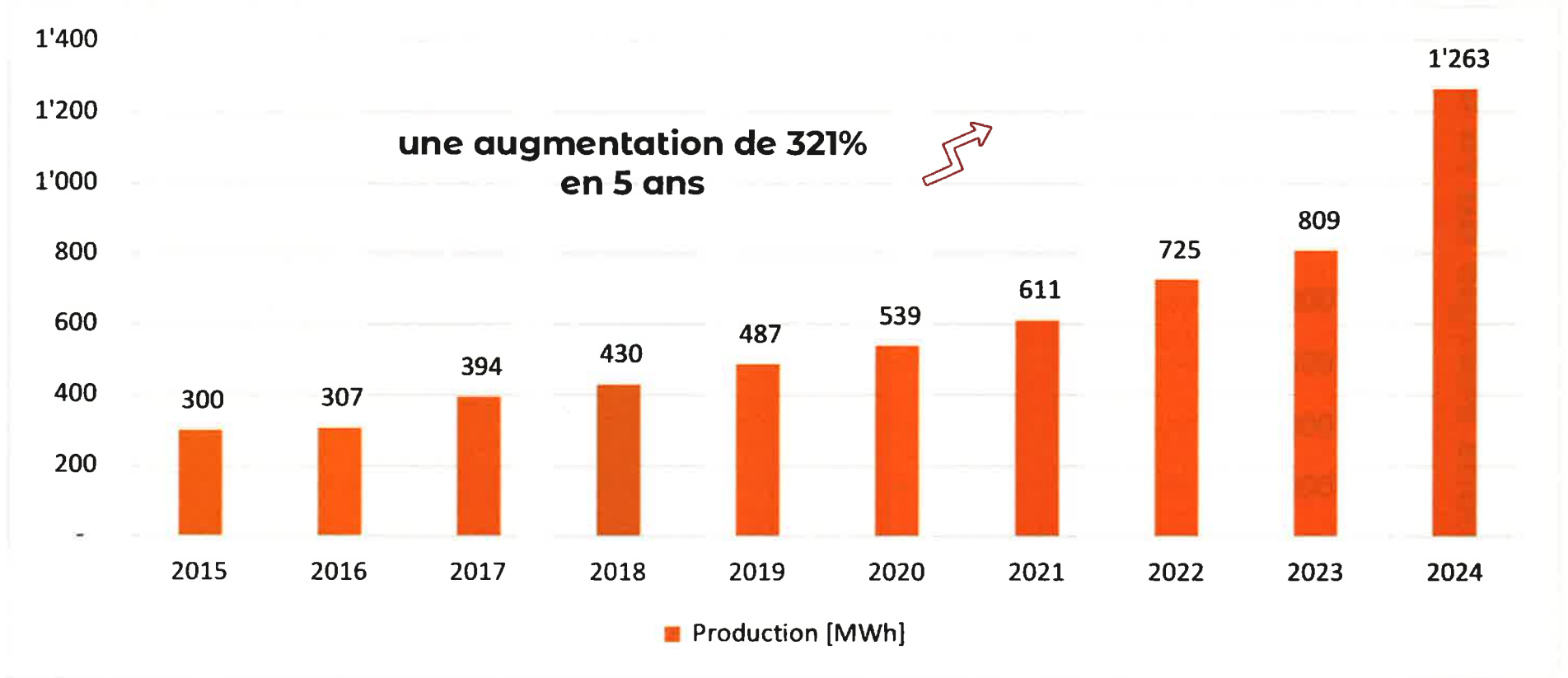
Des résultats encourageants - Distribution totale MWh (électricité)

une augmentation de 11% entre
2018 - 2023



Les actions énergie au fil des 4 ans

Des résultats encourageants - Production solaire (électricité)



Des questions ?
Des réponses

Nos coordonnées



www.eqlosion.ch



christelle.giraud@eqlosion.ch



sophie.reusse@eqlosion.ch

+41 78 607 95 35

eqlosion
CREATING THE FUTURE